

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024-03 DU COMITE SYNDICAL

Affectation du résultat 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical, légalement convoqué le 21/02/2024 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 28/02/2024 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 13/02/2024 et prévue le 21/02/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/02/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Alain Bourcier

Martine Gaudin

Jean-Luc Gauthier (Moulins

Communauté)

Bruno Millière

Antoine Audoin Maggiar

Jacques Mercier

Jean-Luc Vieren

Gilbert Lienhard

Pouvoirs :

Mr Jean-Charles ROCHARD à Antoine Audoin MAGGIAR

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ **D'affecter** le résultat positif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, d'un montant de 1 036 922.21 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2024 ;
- ✚ **D'affecter** le solde d'exécution positif de l'exercice 2023 en section d'investissement, d'un montant de 133 812.77 €, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2024.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10

dont 1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 